

CERTIPHYTO - Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément - DENSA (Renouvellement)

La date de validité du certiphyto est de 5 ans à partir de la date de délivrance indiquée sur le certificat

Enregistré au Répertoire Spécifique sous le n° RS5655 auprès de France Compétences

Certificateur : DRAAF



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



1 jour (7 heures)



210 € TTC - Les frais de repas ne sont pas compris dans le tarif de la formation

Objectifs de la formation

- Permettre aux décideurs de maintenir la validité de leur certificat en intégrant les évolutions réglementaires, techniques et environnementales liées à l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Renforcer la capacité à prendre des décisions responsables en matière de choix, d'organisation et de suivi des traitements phytosanitaires

Inscription

Formations techniques professionnalisantes, pour votre équipe ou votre structure.

Contactez-nous !

Téléphone : 04 78 33 46 12

Mail : cfppa.ecully@educagri.fr

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques actualisés
- Vidéos
- Echanges d'expériences entre participants

Public - Prérequis

Agents de collectivités des services espaces verts, Exploitants agricoles, Techniciens d'expérimentation en Institut agricole, Responsables de golf déjà titulaires d'un certiphyto Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (DENSA) en cours de validité.

Les prérequis sont :

- Compréhension du français oral et écrit
- Être titulaire d'un Certiphyto en cours de validité, correspondant à la catégorie professionnelle visée par la formation (Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément)
- Présenter un justificatif du certificat primo au moment de l'inscription

Financement

Modalités de financement possibles (sous réserve d'éligibilité selon votre situation) : financement par l'entreprise, OPCO (OCAPIAT, VIVEA ...), financement individuel (CPF, autofinancement), ou autres dispositifs selon région / branche.

Modalités d'évaluation

Attestation remise en fin de formation pour faire votre demande de renouvellement sur le site www.service-public.fr

Contenu de la formation

Partie 1 : Les évolutions réglementaires et le rappel des obligations juridiques

🎯 Identifiez les principales évolutions réglementaires et obligations administratives applicables à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et assurez la conformité de vos pratiques

Le rappel des actualités réglementaires récentes :

- Loi EGAlim, loi Labbé
- Plans Ecophyto
- Conditions et restrictions d'usages ZNT (Zones de Non Traitement)
- Les produits interdits

Les rappels autour de la responsabilité juridique du décideur et ses obligations administratives :

- La tenue du registre
- La justification du choix des produits
- La déclaration PAC

Partie 2 : Préparation et organisation des traitements, les bonnes pratiques pour préserver la santé et la sécurité de l'utilisateur

🎯 Maintenez un niveau de préparation et une organisation des interventions phytosanitaires garantissant la sécurité de l'utilisateur et la conformité des pratiques

Opérer le choix des produits : les points importants !

- Lecture de l'étiquette et de la FDS
- La compatibilité des mélanges
- L'usage est-il homologué ?

Veiller sur la méthodologie de travail de l'applicateur :

- Organisation
- Planification raisonnée (météo, risques de dérive, délai de rentrée)

Partie 3 : La prévention des risques environnementaux et les pratiques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires

🎯 Poursuivez les pratiques visant à réduire les impacts environnementaux et à favoriser les alternatives aux produits phytosanitaires

Veiller à la sécurité de l'intervention et la prévention des risques :

- Responsabilité en cas d'accident ou de pollution
- Protection des riverains, personnel, animaux et milieux
- Travailler à la réduction des usages et aux pratiques alternatives :
- Mise en œuvre de pratiques agronomiques durables (rotations, variétés rustiques)
- Produits de Biocontrôle : définition, cadre réglementaire, exemples concrets
- Substances de base et PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes)
- Faux semis, désherbage mécanique, semis sous couvert vivant...

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation
scanner le QR code ou rdv sur
notre site web

